

Par contre, c'est l'Ontario qui jouit de la plus importante capacité thermo-génératrice, suivi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La première capacité nucléo-génératrice est prévue pour 1965.

Pour les années de prévisions visées, le plus fort accroissement absolu de la capacité génératrice est censé se produire en Ontario (1,985,000 kW), suivi du Québec (1,427,000 kW), de l'Alberta (498,000 kW) et de la Colombie-Britannique (379,000 kW). L'augmentation de la capacité génératrice du Québec comprendra 1,127,000 nouveaux kW d'origine hydraulique et 300,000 nouveaux kW d'origine thermique. Pour sa part, l'Ontario ajoutera 1,478,000 kW à sa capacité thermo-génératrice (y compris 200,000 kW d'origine nucléaire) et 508,000 kW d'origine hydraulique, tandis que l'Alberta haussera sa capacité génératrice de 300,000 kW (hydraulique) et de 228,000 kW (thermique). Il ressort donc que la capacité thermique va prendre de plus en plus d'importance du fait que des provinces comme l'Ontario disposent de moins en moins de ressources hydrauliques et que le progrès technique permet maintenant l'utilisation plus efficace de certains combustibles dans les centrales thermiques à charge minimum.

Par *charge de pointe d'énergie primaire*, il faut entendre la moyenne maximum du nombre net de kilowatts requis en l'espace d'une heure pour toutes les charges, y compris celles qui sont destinées aux usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, ainsi que les pertes de ligne. De 1951 à 1962, cette demande de kilowatts s'est accrue de 7 p. 100 par année, mais de seulement 5.0 p. 100 au cours de la période 1958-1962; on prévoit que la charge de pointe requise augmentera, en moyenne, de 6.5 p. 100 par année durant la période 1962-1966. Par suite de l'accroissement rapide de la capacité génératrice, de l'augmentation plus lente mais soutenue des charges de pointe et du léger fléchissement des expéditions d'énergie primaire aux États-Unis, la réserve nominale de capacité génératrice nette a augmenté chaque année de 1951 à 1962, sauf en 1961. On prévoit donc qu'elle augmentera en 1963 et en 1964, et qu'elle fléchira en 1965 et en 1966. En tant que pourcentage de la charge de pointe d'énergie primaire, la réserve, qui a atteint un maximum de 28.2 p. 100 en 1960, est censée tomber à 18.8 p. 100 en 1966, approximativement la même qu'en 1958.

4.—Capacité génératrice nette, par province, 1962

Catégorie d'installations génératrices	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
	(milliers de kilowatts)					
Hydro-électrique.....	350	—	141	233	8,830	5,285
Thermo-électrique						
Vapeur.....	45	32	378	240	41	1,926
Combustion interne.....	14	5	2	7	12	12
Turbine à gaz.....	—	—	—	—	36	—
Total.....	409	37	521	480	8,919	7,223
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
	(milliers de kilowatts)					
Hydro-électrique.....	735	107	327	2,599	44	18,651
Thermo-électrique						
Vapeur.....	291	575	643	424	1	4,596
Combustion interne.....	7	37	33	112	10	251
Turbine à gaz.....	—	33	130	172	—	371
Total.....	1,033	752	1,133	3,307	55	23,869